




MANAJETS

GENERAL AVIATION SOLUTIONS

EXPERTISE & SOLUTIONS POUR OPERATEURS
& PROPRIETAIRES D'AVIONS PRIVES

EXPERTISE & SOLUTIONS FOR PRIVATE AIRCRAFT
OPERATORS & OWNERS



JET SERVICES GROUP vous propose la solution MANAJETS destinée aux opérateurs et propriétaires d'avions privés.

Au travers de l'ensemble des compétences du groupe, l'objectif est de vous apporter notre expertise et de vous accompagner pour répondre à la réglementation AIR OPS - PART NCC.

Nos supports sont multiples et personnalisés :

- Mise en place d'un système de gestion de la sécurité
- Préparation, accompagnement, réponse et suivi des audits fixés par les autorités
- Edition de manuels d'exploitation
- Organisation de la formation initiale et continue des membres d'équipage
- Et tout autre support nécessaire pour satisfaire aux exigences réglementaires

MANAJETS vous offre une gamme complète de prestations afin d'assurer la conformité réglementaire de votre exploitation.

JET SERVICES GROUP proposes MANAJETS, a solution dedicated to private aircraft operators and owners.

Drawing on the group's skills, we bring you our expertise and allow you to meet regulatory AIR OPS - PART NCC.

Our support is varied and customized:

- Establishment of a safety management system
- Preparation, accompaniment, response and follow-up of authorities' audits
- Publishing operations manuals
- Initial and recurrent crew training organization
- And other support necessary to meet regulatory requirements

MANAJETS offers a full range of services to ensure regulatory compliance of your operation.



DU NOUVEAU DANS L'EXPLOITATION AERIENNE

Afin de renforcer le niveau de sécurité aérienne en Europe, les exigences fixées par la réglementation AIR-OPS sont applicables aux opérateurs privés.

Le PART NCC, introduit par le règlement (UE) N°800/2013, demande aux opérateurs privés de se rapprocher des exigences de sécurité des opérateurs commerciaux.

De la revue complète de leur documentation à la mise en place d'un système de gestion de la sécurité, de la formation des équipages au suivi de navigabilité, les opérateurs privés peuvent dès aujourd'hui mettre en œuvre les solutions nécessaires afin de veiller à la mise en conformité de leurs structures à la nouvelle réglementation.

Les opérateurs privés doivent se déclarer à l'autorité compétente avant août 2015 et être en conformité en août 2016.

Référence à votre disposition (site officiel de l'EASA) <http://easa.europa.eu/easa-and-you/aviation-domain/general-aviation/operations-general-aviation>

NEW RULES FOR AIR OPERATIONS

To enhance the level of aviation safety in Europe, the requirements set by AIR-OPS regulations now apply to private operators.

The PART NCC, introduced by Regulation (EU) No 800/2013, requires private operators to approach the security levels of commercial operators.

From the comprehensive review of their documentation to the establishment of a safety management system, from the training of crews to continuing airworthiness, private operators can now access the necessary solutions to ensure the regulatory compliance of their structures.

Private operators must notify the competent authority before August 2015 and be in compliance in August 2016.

Reference (EASA official website) <http://easa.europa.eu/easa-and-you/aviation-domain/general-aviation/operations-general-aviation>



LE REGLEMENT AIR-OPS VOUS EST-IL APPLICABLE ?

Cette réglementation s'applique à tout opérateur privé dont la base d'exploitation est située en Europe sans tenir compte de l'Etat d'immatriculation de l'appareil.

Dans le cas du part NCC, elle s'applique aux exploitants réalisant des opérations non commerciales ou des vols à titre privé et si l'aéronef :

- A une masse maximale certifiée au décollage supérieure à 5 700 kg,
ou
- Est certifié pour une configuration maximale en sièges passagers supérieure à dix-neuf,
ou
- Est certifié pour être exploité par un équipage de conduite minimal d'au moins deux pilotes,
ou
- Est équipé d'un ou de plusieurs turboréacteurs ou de plus d'un turbopropulseur.

IS THE AIR OPS REGULATION APPLICABLE TO YOU?

This regulation applies to any private operator whose operations base is in Europe regardless of the aircraft's registration country.

In the case of part NCC, it applies to operators conducting non-commercial operations or flying privately and whether the aircraft:

- Has a maximum certified take-off mass over 5,700 kg
or
- Is certified for a maximum seating configuration of nineteen passengers
or
- Is certificated for operation with a minimum crew of two pilots,
or
- Is equipped with one or several jet engines or more than one turboprop.



NOS SOLUTIONS

MANAJETS, nouveau service créé par JET SERVICES GROUP, répond aux besoins des exploitants désireux de confier cette mise en conformité à une équipe de professionnels.

Grâce à un regroupement d'équipes expérimentées dans différents domaines et disposant de solides connaissances réglementaires, MANAJETS vous propose avant tout une expertise complète des moyens à mettre en œuvre au sein de votre exploitation afin que celle-ci soit en parfaite conformité.

Au-delà de la prise en charge totale ou partielle de toutes les exigences requises à la constitution et acceptation du dossier, MANAJETS assure un suivi, répond aux demandes spécifiques et assure un lien permanent avec l'autorité afin de garantir la pérennité de votre exploitation.

Nous nous tenons à votre disposition afin d'anticiper au mieux les échéances fixées.

Retrouvez nos compétences et métiers sur www.jetservicesgroup.com

OUR SOLUTIONS

MANAJETS, a new service created by the JET SERVICES GROUP which meets the needs of operators who prefer to entrust this compliance to a professional team.

With a group of diversely experienced teams with strong aviation regulatory knowledge, MANAJETS primarily offers their comprehensive expertise to bring your operations to full compliance.

In addition to the total or partial management of all requirements for the constitution and acceptance of your application, MANAJETS also monitors and responds to specific requests, ensuring a permanent link with the authority to guarantee the sustainability of your operation.

We are at your disposal in order to better anticipate the deadlines.

Discover all our activities on www.jetservicesgroup.com

MANAJETS

GENERAL AVIATION SOLUTIONS

EXPERTISE & SOLUTIONS POUR OPERATEURS
& PROPRIETAIRES D'AVIONS PRIVES

EXPERTISE & SOLUTIONS FOR PRIVATE AIRCRAFT
OPERATORS & OWNERS

26, boulevard Malesherbes
75008 PARIS (France)

E/ contact@manajets.com
www.manajets.com